

Ateliers du Smart Cities Tour | Val d'Oise Numérique

Le numérique souverain de bout en bout



Qu'est-ce que le numérique souverain? Comment le définir? Comment l'appliquer une fois défini? Peut-on le garantir si l'un des prestataires est étranger? Où sont traitées et stockées les données? C'est sur ces questions, et sur bien d'autres, que se sont penchés les participants des Ateliers du Smart Cities Tour du 10 septembre dernier. Hébergé à Ecouen (95), dans les locaux du Hub Nikola Tesla, l'événement (coorganisé par Smart City Mag, la FNCCR et Infranum, en partenariat avec la Banque des Territoires) a permis de mettre sur la table de nombreuses interrogations et d'apporter quelques éléments de réponse. —

Places de parking connectées, œuvres muséales numériques projetées, lunettes de réalité augmentée... en pénétrant dans les locaux du Hub Nicolas Tesla à Ecouen (Val d'Oise), tiers-lieu de formation au numérique du syndicat mixte Val d'Oise Numérique (VONum), les participants de cette 2^e étape 2024 des Ateliers Smart Cities Tour ont pu avoir une illustration concrète de projets numériques souverains.

Ils ont ensuite pu examiner les notions théoriques que de tels projets supposent et engagé des pistes de réflexion pour garantir un numérique souverain de bout en bout.

Le premier axe de réflexion qui a animé les débats, tout comme les Ateliers collaboratifs menés par InfraNum, a porté sur la signification du concept de «numérique souverain», alors qu'il « n'existe pas de définition juridique », comme l'a souligné Audrey Maurel, avocate associée au sein du cabinet INLO Avocats. Les intervenants ont affirmé que cette définition devait intégrer plusieurs notions. La première d'entre elles est la réversibilité des données. « Il faut aussi de la transparence pour que l'on sache où sont les données, comment elles sont traitées et quel est le niveau de service des solutions », a témoigné Dominique Leroy, directeur général des services du



De gauche à droite : Rachid Adda, directeur général de Val d'Oise Numérique et du GIPC, Audrey Maurel, vice-présidente d'Infranum et Jean-Luc Sallaberry, chef du département Numérique de la FNCCR

syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique. Autres mots clés évoqués durant les ateliers : l'indépendance, la maîtrise, le contrôle, la gouvernance ou encore la propriété.

Un hébergement neutre de proximité

Pour assurer ces critères, l'infrastructure représente un sujet phare. « Pour les collectivités, cela signifiait au départ héberger leurs données on-premise, a rappelé Valérie Atlani, présidente de l'éditeur Hexadone. Ce n'est aujourd'hui plus forcément le cas. » D'autant que « ce modèle ne correspond pas à tous les territoires », a ajouté Alexis Semmama, directeur général de la société Eridanis.

L'hébergement des données peut se faire chez un hébergeur, « du moment qu'il est neutre et garantit une totale liberté de choix », a martelé Rachid Adda, directeur général de Val d'Oise Numérique, syndicat mixte qui a conçu son propre datacenter public mutualisé avec l'entreprise Euclide Datacenters pour héberger les données d'une trentaine d'acteurs publics.

Aux yeux d'Anwar Saliba, CEO d'Euclide Datacenters [lire aussi l'encadré], si les données n'ont pas besoin d'être sur site (on-premise), une relative proximité géographique reste néanmoins indispensable : « Cela permet à l'hébergeur d'assurer une faible empreinte carbone dans le traitement des données, de montrer son rôle dans la décarbonation en valorisant la chaleur fatale produite, et de contribuer à l'attractivité du territoire par la création d'emplois et par un développement économique », a-t-il fait remarquer.

L'infrastructure choisie, les acteurs publics doivent veiller au choix de leurs prestataires, et à ce que les éditeurs respectent bien le RGPD. L'intérêt d'opter pour une solution open source a également été débattu. « Ce n'est pas tant le caractère open source des solutions qui prime, mais la possibilité d'avoir accès du code source. Nous avons publié tous nos process pour certifier toute réversibilité », a décrypté Jean-Paul Smets, p-dg de l'opérateur de cloud lillois Rapid Space.

Tous ont par ailleurs été unanimes pour insister sur la nécessité pour les collectivités de rester propriétaires de leurs données. « Il ne faut pas que la ville se retrouve envahie d'objets connectés dont la collectivité n'a plus la maîtrise », a mis en garde Schéhérazade Abboub, avocate au sein du cabinet Parme Avocats et cofondatrice de Data Publica.

Un annuaire d'acteurs du numérique souverain

Forte d'une vision qui s'étend sur une multitude de projets de territoires connectés et durables ⁽¹⁾, Léthicia Rancurel, responsable Investissements Numériques et Investissements Formations & Compétences à la direction régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires, a déploré que les élus ne soient pas assez formés aux questions numériques et éprouvent des difficultés à l'appropriation des outils.

Pierre Corpechot, directeur du développement chez l'intégrateur NGE Connect, a constaté justement que la notion de souveraineté figure rarement dans les cahiers des charges. « La notion peine à être transcrite dans les projets. Les villes ne mesurent pas l'impact budgétaire et organisationnel que cela recoupe », a-t-il regretté.

Pour informer les collectivités sur l'usage du numérique qu'elles peuvent en faire, La Banque des Territoires met en ligne en ce mois de novembre la plateforme Numérique 360 ⁽²⁾ qui proposera entre autres des focus sur des projets réalisés avec du numérique souverain. La plateforme intégrera également un annuaire de prestataires.

Table ronde 1



La table ronde n°1, avec Pierre Corpechot (NGE Connect), Dominique Leroy (Seine et Marne Numérique), Jean-Paul Smets (Rapid Space) et Audrey Maurel (INLO avocats).

Table ronde 2



La table ronde n° 2, animée par Pierre-Michel Attali, avec Léthicia Rancurel (BDT), Alexis Semmama (Eridanis), Valérie Atlani (Hexadone) et Agathe Fourquet (Métropole du Grand Paris)

Table ronde 3



La table ronde n° 3, Animée par Philippe Roux, avec Maxime Delplanque (Vendée Numérique), Schéhérazade Abboub, (Parme Avocats/Data Publica) et Michel Ballereau (Essonne Numérique).

Euclide Datacenters: le rôle de l'hébergeur transformé par la neutralité

« Historiquement, quand on parlait de la neutralité d'un hébergement, on faisait référence à la neutralité de l'opérateur téléphonique, car ils ont été les premiers à opérer des datacenters. De nos jours, la neutralité concerne l'ensemble des acteurs intervenant dans la chaîne de valeur », a rappelé Anwar Saliba, CEO de l'entreprise durant sa prise de parole. Il a ensuite énuméré les avantages pour un



hébergeur à garantir une neutralité dans ses usages. Le premier d'entre eux est d'assurer à ses partenaires

un environnement de confiance et sécurisé, tout en étant agnostiques en regard des applications utilisées et non-intrusif dans la maîtrise des données. Mais surtout, garantir cette neutralité représente pour lui la clé de succès des hébergeurs pour acquérir un nouveau rôle « d'animateur de l'économie digitale en région. » L'hébergement de numérique souverain étant dépendant de l'implantation

géographique, l'ESN contribue à « l'attractivité et à la création de valeur sur le territoire en y développant un écosystème d'entreprises innovantes recherchant une infrastructure souveraine », assure-t-il. Autre atout qui en découle à ses yeux : assurer à l'hébergeur un meilleur ancrage dans la chaîne énergétique en contribuant à stabiliser le réseau électrique et à s'engager dans la décarbonation.



souverain. Ils estiment que leur organisation permet aux acteurs du territoire d'avancer à des vitesses différentes tout en montant en compétence et en s'appropriant mieux les outils numériques. « Nous avons interconnecté différents flux de données et, par notre jumeau numérique de la Vendée, nous avons créé un cadastre solaire de haute précision qui aide à la prise de décisions locales », a mis en avant Maxime Delplanque, chef de projet Vendée Territoire Connecté au sein du groupement d'intérêt public départemental.

« Le financement reste un vrai sujet pour les villes, il leur faut trouver des modèles pour que leur projet avec du numérique souverain aboutissent à un retour sur investissement », a analysé Valérie Atlani, présidente d'Hexadone.

Or, la mutualisation que favorisent les syndicats numériques répond à cette problématique de coût. « Nous avons une centrale d'achat commune (qui permet de tirer à la baisse le prix des solutions) et nous restons maître d'ouvrage pour l'installation et la maintenance », s'est félicité Michel Ballereau, directeur général délégué d'Essonne Numérique. Un avis partagé par Rachid Adda, directeur général de Val d'Oise Numérique: « La ville de Sarcelle (Val d'Oise) trouvait sa messagerie trop chère. Elle voulait changer pour Microsoft 365 mais on a prouvé qu'en l'hébergeant dans nos datacenters et en séparant l'infrastructure d'hébergement du service, cela devenait encore plus intéressant financièrement. »

En conclusion de l'évènement, Jean-Luc Sallaberry, chef du département Numérique de la FNCCR, a estimé que la souveraineté est un élément essentiel dans un projet de territoire connecté et durable mais dont la mise en œuvre reste complexe. Les collectivités doivent pourtant saisir ce sujet à bras le corps, la thématique gagne en importance en Europe. La Commission européenne a d'ailleurs élu en septembre dernier une vice-présidente exécutive en charge de la souveraineté numérique. Cet Atelier du Smart Cities Tour, par ses échanges, a contribué à rendre le concept de souveraineté numérique plus abordable aux yeux des élus. Enfin, il a évoqué la nécessité d'inscrire l'objectif de souveraineté numérique des territoires dans une loi. « Il y a une nécessité de légiférer pour favoriser la souveraineté en France. Mais avec un autre texte de loi que la transposition de la directive européenne NIS2, qui ne couvre pas tous les enjeux. C'est un projet que nous portons. »

Célia Garcia-Montero, photos Pascal Yuan

Les Ateliers, comme le reste de la journée, ont été organisés autour du numérique souverain.

Les territoires peuvent aussi s'« acculturer » en testant des solutions et en partageant leurs expériences. Dans cette optique, la métropole du Grand Paris propose aux 131 communes du territoire des expérimentations à travers son programme Quartiers Métropolitains d'Innovation. « Nous avons créé un écosystème d'entreprises françaises, car arriver à repérer des solutions intéressantes pour un territoire donné représente un enjeu pour les élus », a indiqué Agathe Fourquet, cheffe de projet innovation à la Métropole du Grand Paris.

Une mutualisation départementale

Pour aider les collectivités, les syndicats numériques veulent s'affirmer comme des acteurs clés du numérique